

Prestations du Greffe et tarifs

Les prestations du greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Parakou et les tarifs s'alignent sur le décret n°2012-301 du 13 août 2012 portant uniformisation des coûts des actes délivrés dans les juridictions de la République du Bénin. L'essentiel des prestations et les tarifs se présentent comme suit :

N° d'ordre	Actes	Pièces à fournir	Coût de l'acte	délai de délivrance
1	Certificat d'individualité	- l'acte de naissance sécurisé ou acte de naissance légalisé ; - les différents actes sur lesquels l'écriture du nom n'est pas correcte ou conforme à celle mentionnée sur l'acte de naissance - la carte d'identité ou passeport en cours de validité ou le certificat d'identification personnelle	1000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	Sans délai

2	Procès-verbal de cession de salaire	<p>- demande de procès-verbal de Cession de salaire adressée au Greffier en Chef (la Demande doit préciser le montant total du prêt en nominal et intérêts, le montant du remboursement mensuel et la durée totale de remboursement en mois),</p> <p>- photocopie d'une fiche de paie récente datant de moins de 03 mois,</p> <p>- photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ou de la carte d'identité militaire pour les personnels de l'Armée ou le certificat d'identification personnelle</p>	<p>3500 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs</p>	Sans délai
---	-------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	------------

		<p>- tableau d'amortissement de la Banque</p> <p>- mentionner le cas où la cession dépasse la quotité cessible, l'intéressé doit apporter la preuve de ce qu'il a d'autres sources de revenus autres que son salaire</p> <p><u>NB</u>: dossier à déposer au secrétariat du Greffier en chef</p>		
3	Procuration	<p>- La personne voulant donner procuration à quelqu'un (le mandant) se présente à la Cour munie aussi bien de sa carte d'identité ou de son passeport que de celle de la personne à qui elle veut donner procuration (le mandataire)</p>	<p>1500 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs</p>	Sans délai

		- l'objet de la procuration à préciser		
4	Attestation d'appel ou de non appel	- Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en son objet la nature de l'acte sollicité et contenant le numéro de la procédure, les références de la décision	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	24 heures
5	Attestation d'instance	- Demande adressée au Greffier en Chef précisant en son objet la nature de l'acte sollicité et contenant le numéro de la procédure, le nom des parties, l'objet de la procédure, la chambre concernée et la dernière date d'audience le cas échéant	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	24 heures
6	Attestation de radiation	- Demande adressée au Greffier en Chef précisant en son objet la nature	2000 francs +	24 heures

		de l'acte sollicité et contenant le numéro de la procédure, le nom des parties, l'objet de la procédure, la chambre concernée et la date à laquelle la radiation est intervenue	Un timbre fiscal de 1200 francs	
7	Extrait de décision	-Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en objet la nature de l'acte sollicité et indiquant les références de la décision, le numéro de la procédure et n° de l'arrêt, date de la décision et chambre	500 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs (par feuillet)	24 heures
8	Copie de la décision ou expédition de la décision	-Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en objet la nature de l'acte sollicité et indiquant le numéro du dossier, le numéro et la date	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs (par feuillet)	24 heures

		de la décision ainsi que la chambre		
9	Certification matérielle	- L'original de l'acte à certifier - L'original de la carte d'identité ou certificat d'identification personnelle de la personne qui a signé l'acte	1000 francs	Sans délai
10	Grosse de jugement	Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en objet la nature de l'acte sollicité et indiquant le numéro du dossier, le numéro et la date de la décision ainsi que la chambre - Enregistrer au préalable la décision sauf si elle est exécutoire sur minute ou par provision sans enregistrement	7000 francs	48 heures après enregistrement au service des domaines
11		- Produire la copie de la décision	Sans frais	

	Consignation	ordonnant la consignation (ordonnance du juge ou arrêt) - Produire la preuve du versement effectué sur le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations		Sans délai après dépôt sur le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'intéressé
12	Déconsignation	- Demande adressée au Greffier en Chef - Copie de décision ordonnant la déconsignation - Attestation de non pourvoi dans les matières où le pourvoi en cassation est suspensif d'exécution de la décision - Pièce d'identité du bénéficiaire - RIB ou le numéro MOOV ou MTN sur lequel le bénéficiaire souhaite être payé - Procuration le cas échéant	4% (moins de 100.000) 2% (100.000 à 5.000.000) 1%(plus de 5.000.000) à verser dans le compte du Trésor par la CDCB	Sans délai

13	Paraphe de registre	Registre à parapher	5.000	Sans délai
14	Droit de la juridiction pour liberté provisoire	Copie ou extrait de l'arrêt	2.000	Sans délai
15	Copie de PV d'enquête préliminaire ou des pièces d'un dossier en matière pénale	Demande adressée au Procureur Général (PG)	300 par page	Sans délai après la réponse du PG
16	Copie des pièces de dossier en matière civile	Demande adressée au Greffier en chef (GEC)	300 par page	Sans délai après la réponse du GEC
17	Légalisations	Originaux des actes + photocopies desdits actes	300 par page	Sans délai